



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 avril 2014

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 3 avril 2014 à 20h30 en Mairie.

### Présents :

BRUNEL Laurent, Maire - CLUZEL Michel, 1<sup>er</sup> adjoint - FAURE Guy, 2<sup>ème</sup> adjoint - DUCLAUX Eric, 3<sup>ème</sup> adjoint - BERNE Nadine, 4<sup>ème</sup> adjointe - PEYROT Stéphane MARTINON Catherine - DEBAUD Laetitia - BERTONNIER Pascale - PEYROT Céline - DUNOGIER Jacques TRAVERSIER Michèle - RAMDANI Frédéric - CHANAL Ludovic

### Procurations :

#### Absents excusés :

BESSON Eric

#### Secrétaire de séance :

BERNE Nadine

### 01 / Délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire

Au vu des articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

#### **Le conseil municipal charge par délégation Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat :**

- \* De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- \* De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget à hauteur de 25 000 € TTC maximum;
- \* De passer les contrats d'assurance ;
- \* De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- \* D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- \* De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- \* De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- \* D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

#### **Le Conseil Municipal a ajouté que**

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par l'assemblée pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Voté à l'unanimité

### 02 / Indemnités de fonction des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-21-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire : **31 %**

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint : **8.25 %**

Autres adjoints : **8.25 %**

Voté à l'unanimité

### **03 / SDE 07 : Désignation du représentant de la commune au collège électoral d'arrondissement**

A la suite des dernières élections municipales, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) auquel adhère la commune, est appelé à renouveler son Comité Syndical. Celui-ci est composé notamment de délégués appelés à représenter les communes qui adhèrent directement au SDE 07 à titre de communes « isolées », la désignation de ces délégués se faisant désormais à l'échelle de l'arrondissement.

Les nouveaux statuts du SDE 07 approuvés par arrêté préfectoral du 26/11/2007, prévoient en effet que, pour cette catégorie de communes, dont la nôtre, celles-ci sont représentées par des délégués désignés à l'échelle de l'arrondissement, à raison de 1 délégué pour 3000 habitants ou fraction de 3000 habitants.

Ces délégués sont élus par un collège électoral constitué dans chaque arrondissement et comprenant un électeur par commune intéressée, désigné par le Conseil Municipal.

Les collèges électoraux seront ensuite appelés à se réunir à la Mairie du Chef-lieu de l'arrondissement, ou le cas échéant dans une autre commune de l'arrondissement, sur convocation du Président du Syndicat Départemental, afin de procéder à l'élection des délégués d'arrondissement.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur FAURE Guy délégué d'arrondissement pour la commune de Plats.

Voté à l'unanimité

### **04/ Délégués au syndicat mixte du canton de St Péray**

A la suite des dernières élections municipales les délégués de la commune au Syndicat mixte du canton de St Péray, chargé de la gestion du service de distribution d'eau potable doivent être renouvelés.

Le Conseil Municipal a désigné :

- Monsieur BRUNEL Laurent, délégué titulaire
- Monsieur FAURE Guy, délégué titulaire
- Monsieur CLUZEL Michel, délégué suppléant

Voté à l'unanimité

### **05/ constitution des commissions communales**

#### **APPELS D'OFFRES**

**Titulaires** : BRUNEL Laurent, CLUZEL Michel, FAURE Guy, DUCLAUX Eric, DUNOGIER Jacques

**Suppléants** : MARTINON Catherine, RAMDANI Frédéric, CHANAL Ludovic

---

#### ***ECONOMIES / FINANCES / ADMINISTRATION***

BRUNEL Laurent, CLUZEL Michel, CHANAL Ludovic, MARTINON Catherine, PEYROT Céline

---

#### ***URBANISME / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / BATIMENTS COMMUNAUX***

BRUNEL Laurent, CLUZEL Michel, DUNOGIER Jacques, PEYROT Stéphane, RAMDANI Frédéric, BESSON Eric

---

**TECHNIQUE / TRAVAUX / RESEAUX / VOIRIE**

BRUNEL Laurent, FAURE Guy, DUNOGIER Jacques, PEYROT Stéphane, RAMDANI Frédéric, CHANAL Ludovic

---

**COMMUNICATION**

BRUNEL Laurent, FAURE Guy, DEBAUD Laetitia, MARTINON Catherine, PEYROT Céline, BERTONNIER Pascale

---

**JEUNESSE / SPORTS / CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

BRUNEL Laurent, DUCLAUX Eric, BERTONNIER Pascale, RAMDANI Frédéric, BESSON Eric

---

**ANIMATION / TOURISME / FESTIVITES**

BRUNEL Laurent, DUCLAUX Eric, DUNOGIER Jacques, DEBAUD Laetitia, MARTINON Catherine, BERTONNIER Pascale

---

**AFFAIRES SCOLAIRES / AFFAIRES SOCIALES / AFFAIRES ASSOCIATIVES**

BRUNEL Laurent, BERNE Nadine, TRAVERSIER Michèle, DEBAUD Laetitia, BESSON Eric

---

**AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT / PROPRIETE**

BRUNEL Laurent, BERNE Nadine, TRAVERSIER Michèle, CHANAL Ludovic, PEYROT Stéphane, PEYROT Céline

Voté à l'unanimité

**06 / Délégué au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche**

Vu le code général des Collectivités Territoriales.

Vu l'adhésion de la commune de Plats au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche en date du 4 juillet 2001.

Le Conseil Municipal a désigné **Madame BERNE Nadine, 4<sup>ème</sup> adjointe** représentante de la commune au Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

Voté à l'unanimité

**07/ Désignations des délégués du Conseil Municipal au sein du CCAS (Comité Communal d'actions sociales)**

A la suite des dernières élections municipales les délégués de la commune au sein du CCAS doivent être renouvelés

Le Conseil Municipal a désigné :

M. BRUNEL Laurent, Maire  
Mme BERNE Nadine, 4<sup>ème</sup> adjointe  
Mme BERTONNIER Pascale, conseillère  
Mme DEBAUD Laetitia, conseillère  
Mme MARTINON Catherine, conseillère  
Mme PEYROT Céline, conseillère  
Mme TRAVERSIER Michèle, conseillère

Voté à l'unanimité